

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 23/06/2020

REFERENCE : MARS N°2020_60

OBJET : Retour à la normale dans les établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR), polyvalents, gériatriques et spécialisés.

Pour action

☒ Etablissements hospitaliers

☐ SAMU / Centre 15

Service(s) concerné(s) :

Pour information

☐ DGOS

☒ ARS

☐ SpF

☐ DGCS

☒ ARS de Zone

☐ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Merci de trouver ci-dessous un complément au MARS n°58 relatif au retour à la normale dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD, USLD et résidences autonomie).

Les visites des proches en SSR avaient été interdites lors de la mise en place du confinement. Dans le cadre de la phase de déconfinement en cours dans les établissements de santé, les établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR), polyvalents, gériatriques et spécialisés, sont invités à s'organiser selon les consignes données aux établissements d'hébergement pour personnes âgées ne déclarant plus de cas possibles ou confirmés de Covid-19 (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins de longue durée (USLD), résidences autonomie, et résidences-services lorsqu'elles ont mis en place des mesures de confinement), en tenant compte du risque ou de contagion virale.

Les établissements SSR sont invités à porter une attention particulière à la reprise rapide des visites sans rendez-vous au sein des établissements et à la fin des confinements préventifs en chambre, dans une démarche collégiale, en lien avec leur ARS. Au vu de la fragilité des patients accueillis en SSR, la reprise des visites se fera avec précaution et doit permettre de prévenir les situations de souffrance morale des patients isolés à l'hôpital. Elles doivent également permettre de préparer au mieux le retour à domicile.

La fiche est en ligne sur le site du Ministère des solidarités et de la santé : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/deconfinement-retour-normale-etablissements-hebergement-pa-covid-19.pdf>

Katia Julienne
Directrice générale de la santé

Maurice-Pierre Planel
Directeur Général adjoint de la Santé

Signé

Signé